



Comité social d'administration de réseau Marine

10 décembre 2025

Déclaration liminaire

Amiral, Mesdames, Messieurs,

À l'heure où le Chef d'État-Major des Armées rappelle devant les élus de la Nation que notre pays doit se préparer à des temps particulièrement exigeants, chacun mesure la gravité du moment. De même, lorsque le DRH-MD annonce que les personnels civils devront se mobiliser face à un conflit semblant de moins en moins évitable, l'**UNSA Défense** tient à réaffirmer que l'engagement des personnels civils n'est plus à démontrer. Cependant, alors que l'ensemble des grilles des personnels militaires a été réévalué, qu'en est-il de celles des personnels civils - fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'État ? Avec un point d'indice gelé, ces agents perdent du pouvoir d'achat depuis 10 ans.

L'**UNSA Défense** souhaite également attirer l'attention du DPM sur les difficultés persistantes rencontrées par les assistants de service social. Ces personnels au dévouement exemplaire sont confrontés à des situations humaines de plus en plus complexes, malgré des effectifs réduits et une rémunération nettement inférieure à celle proposée par d'autres administrations.

La création du Service Militaire Volontaire entraînera mécaniquement une augmentation de leur charge de travail en raison de la prise en compte des jeunes appelés. De la même manière, les personnels chargés d'accompagner les militaires dans les situations sensibles – notamment au sein de la CABAM – constatent la complexité croissante des dossiers qu'ils doivent traiter.

Lors du comité de direction du SCA du 11 septembre 2025, il a été décidé de transférer les responsabilités et compétences des Bureaux du Personnel Civil (BPC) des Groupements de Soutien du Commissariat (GSC) vers les employeurs.

Après la publication de l'arrêté de transformation en janvier 2026, les Commissions Locales de Transformation (CLT), puis les Antennes Mobilités Reclassements (AMR) devront être mises en place.

L'**UNSA Défense** sera particulièrement vigilante quant au bon déroulement de cette procédure et pleinement mobilisée pour accompagner les agents.

L'**UNSA Défense** espère que cette réorganisation apportera davantage de fluidité et de réactivité dans la gestion des dossiers du personnel de la Marine.

La ré-internalisation impacte également les bureaux formations et les relais handicap.



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - ☎ 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org [@UnsaDefense](#)
 portail-unsa.intradef.gouv.fr www.facebook.com/UNSADefense
 www.unsa-defense.org [Unsa defense diffusion](#)



L'**UNSA Défense** s'interroge : qui assumera les missions relevant de la formation employeur et de la formation administration ?

Qu'adviendra-t-il également des relais handicap, maillons essentiels et obligatoires pour les agents concernés ?

Par ailleurs, l'**UNSA Défense** demande l'extension de la prime IMOMA aux agents contractuels. Ces derniers contribuent pleinement aux missions du réseau Marine et accomplissent, pour nombre d'entre eux, les mêmes tâches que leurs homologues titulaires.

Leur exclusion de cette indemnité crée une inégalité de traitement difficilement justifiable et nuit à l'attractivité des postes.

L'**UNSA Défense** sollicite donc, une position claire de l'administration et l'ouverture d'une réflexion pour corriger cette disparité.

La récente revalorisation de l'IFSE dans la filière SIC, limitée à la seule catégorie A, suscite l'incompréhension et le mécontentement des agents de catégorie B et C. L'**UNSA Défense** demande une clarification et une révision de cette mesure.

De même, dans la filière NUM ASC, la revalorisation attribuée pour l'année 2025 est nettement plus élevée que celle accordée aux ASC exerçant hors de ce domaine, ce qui interroge sur l'équité du dispositif.

S'agissant de la prise en charge des frais de mission du personnel RQTH, l'**UNSA Défense** souhaite connaître la procédure appliquée.

Les unités de la Marine disposent-elles réellement des moyens nécessaires, adaptés à la situation médicale de ces agents, pour imposer la PCD alors même qu'un remboursement est prévu par la note du CIMOB ?

A l'unisson du chef d'État-Major des Armées et du DRH-MD l'**UNSA Défense** tient à rappeler l'importance fondamentale des personnels civils de la Marine nationale. Ces agents, toujours résilients, attendent une reconnaissance qui se fait espérer depuis trop longtemps.

Les élus de l'**UNSA Défense** au CSAR Marine interviendront en séance pour approfondir et débattre de l'ensemble de ces sujets.

Merci de votre attention.

